

NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA CANDIDATURE AU
DÉPARTEMENT DE LANGUE JAPONAISE
DE L'INSTITUT DES LANGUES DE TENRIKYÔ

Année Scolaire 2026–2027

1. Objectif de l'éducation

Le Département de Langue japonaise propose un enseignement de la langue et de la culture japonaises, ainsi que les bases de l'Enseignement de la Vie de Joie, destiné aux étudiants étrangers pour qu'ils puissent contribuer au Salut du monde. Le programme d'études vise à :

- (1) Leur apporter une compréhension juste de l'Enseignement de Tenrikyô et les amener à l'approfondir par sa mise en pratique
- (2) Les former à l'usage de la langue japonaise pour le bénéfice des fidèles étrangers de retour au Jiba.
- (3) Les former afin qu'ils puissent travailler dans chaque centre de Tenrikyô à travers le monde.

2. Durée d'études

1 an

3. Modalité de candidature

(1) Nombre maximum d'étudiants : 40

(2) Conditions de candidature

Les candidats doivent remplir les deux critères suivants :

- Avoir accompli au moins douze années d'enseignement scolaire ou une formation équivalente dans leur pays respectif.
- Avoir un niveau de japonais équivalent au N5 du JLPT (*Japanese Language Proficiency Test*) au moment de leur candidature.

**Pour ceux qui le souhaitent, l'Institut des Langues de Tenrikyô met à disposition du matériel d'apprentissage en amont et propose un test de niveau de japonais.*

(3) Période de candidature

La période de candidature s'étend du 15 août à 9h00 au 20 septembre 2025 à 16h30.

- Aucune candidature ne sera acceptée en dehors de cette période. Notez que le bureau de l'Institut des Langues de Tenrikyô est fermé lors des grandes célébrations, des services mensuels de l'Église Mère, ainsi que les dimanches et jours fériés nationaux. Le dépôt des dossiers est suspendu entre 11h30 et 13h00 les jours ouvrables.

(4) Dépôt du dossier

Attention : le dossier envoyé par la poste ne sera pas accepté.

- Une personne de l'église du candidat devra déposer le dossier directement à l'Institut afin d'en vérifier l'exhaustivité et l'exactitude sur place.
- En plus des formulaires imprimés, signés et scellés, veuillez soumettre leur version numérique (Excel/LibreOffice) ainsi que les documents numérisés (PDF et JPEG) de tous les autres documents requis, **soit** en pièces jointes à un courriel envoyé à l'adresse tenrikyogogakuin@gmail.com, **soit** directement au bureau de l'Institut à l'aide d'une clé USB ou d'un autre dispositif similaire.

(5) Documents du dossier

Veuillez lire attentivement les « Notes sur la candidature » et vous assurer de l'exactitude ainsi que de l'exhaustivité des informations fournies dans tous les documents du dossier.

- Nous recommandons d'utiliser Excel (version 2019 ou ultérieure) ou LibreOffice (version 24 ou ultérieure).
- Le candidat doit saisir lui-même les informations des formulaires ❶ à ❸ dans les fichiers numériques (Excel/LibreOffice).
- Le coordinateur doit saisir lui-même les informations du formulaire ❹ dans le fichier numérique (Excel/LibreOffice).
- L'étudiant non boursier doit également saisir le formulaire « Garantie de paiement des frais » (❺) dans le fichier numérique (Excel/LibreOffice).
- Le formulaire « Certificat médical » (❻) doit être imprimé et rempli par un médecin. L'original doit être numérisé avec une qualité nette et soumis au format PDF.
- Pour les documents ❸-❻, les originaux doivent être numérisés avec une qualité nette et soumis au format PDF.
- Pour la photo d'identité (❼), veuillez la soumettre au format JPEG en suivant les instructions ci-dessous.
- Les formulaires dûment remplis au format Excel/LibreOffice (❶-❸) doivent être imprimés par l'église-filiale du candidat afin d'obtenir la signature et le sceau de son responsable en chef. Lors du dépôt du dossier, veuillez soumettre ces formulaires imprimés, signés et scellés, ainsi que leur version numérique (Excel/LibreOffice)*, accompagnés des documents numérisés (PDF et JPEG) de tous les autres documents requis (❸-❼).

**Il n'est pas nécessaire de scanner les documents signés et scellés.*

❶ Demande d'Admission

La signature et le sceau du chef de l'église-filiale du candidat sont requis.

Le candidat doit obtenir l'approbation du chef du Centre de la mission de Tenrikyô de leur pays. S'il n'existe pas d'établissement de ce type, il doit obtenir l'approbation du chef de la section régionale concernée de la Direction des Missions Étrangères de Tenrikyô.

❷ Curriculum vitæ

❸ Motivation de la candidature

❹ Dissertation

❺ Demande de logement et Engagement (nécessaire si le candidat souhaite se loger dans le foyer Kaigai Furusato).

❻ Information sur la demande de « Certificate of Eligibility »

❼ Information à fournir par le coordinateur

❽ Garantie de paiement des frais (pour les étudiants non-boursiers)

Les étudiants non boursiers doivent scanner et soumettre à l'Institut les 3 documents suivants par voie électronique dès que possible après avoir reçu la notification d'admission à l'école :

- (1) Un document attestant du lien entre le garant du paiement et le candidat ;
- (2) Une attestation de situation de compte bancaire du garant ;
- (3) Un certificat de paiement des impôts ou certificat de revenu du garant pour l'année la plus récente.

❾ Certificat médical numérisé signé par le médecin

❿ Relevé de notes du lycée du candidat numérisé (pour toutes les années d'études au lycée).

⓫ (Pour les candidats ayant suivi leur dernière formation au lycée)

Certificat de fin d'études secondaires numérisé ou document attestant que le candidat est en voie d'obtenir ce diplôme.

- ⑫ (Pour les candidats diplômés ou actuellement inscrits à l'université)
Certificat de fin d'études supérieures numérisé (ou du certificat d'inscription), ainsi que du relevé de notes de l'université numérisé.
- ⑬ (Pour les candidats salariés)
Certificat de travail numérisé. Les documents ⑩ ou ⑪ restent obligatoires, même si le candidat fournit le document ⑫.
- ⑭ Acte de naissance du candidat numérisé
- ⑮ Page numérisée du passeport contenant les informations personnelles du candidat. Les candidats doivent obtenir un passeport avant de déposer leur candidature.
- ⑯ (Pour les candidats disposant d'un certificat de JLPT)
Certificat numérisé ou document attestant d'un apprentissage du japonais d'au moins 150 heures.
- ⑰ Photo d'identité au format JPEG du candidat.
Veuillez fournir une photo prise après avril 2025, sans chapeau, de face, sur un fond uni et non retouchée. La photo doit mesurer environ 600 × 450 pixels et avoir une taille d'environ 300 Ko.

(6) Frais d'examen : 5 000 yens

- **Délai de paiement** : avant le 20 septembre 2025 (la date limite de dépôt des dossiers)
- **Numéro de compte** : 00990-5-45577 ; **Au nom de** : Tenrikyo Language Institute
- Pour le paiement des frais d'examen, utilisez un formulaire de virement disponible dans tous les bureaux de poste japonais. Les frais de transaction sont à votre charge. Le virement effectué via d'autres services bancaires en ligne est également accepté.
- Utilisez les champs de communication ou de message dans le formulaire de virement pour indiquer clairement le « nom de l'église-filiale du candidat » et le « nom du candidat ».
- Le paiement direct au bureau de l'Institut des Langues de Tenrikyô ainsi que les transferts internationaux ne sont pas acceptés.

(7) Notes sur les procédures de candidature

- 1/ Le dossier contenant des informations manquantes ou incorrectes ne sera pas pris en compte. Veuillez préparer soigneusement les certificats relatifs à la formation scolaire et à l'expérience professionnelle du candidat.
- 2/ Avant de soumettre les documents numérisés officiels (certificats, acte de naissance, relevé de notes), veuillez vous assurer qu'ils ont été délivrés, en principe, après le 1^{er} avril 2025. Les originaux devront être présentés lors de l'inscription et remis à l'Institut des Langues de Tenrikyô.
- 3/ Une fois reçus, les documents du dossier et les frais d'examen ne seront pas restitués, quel que soit le résultat de la sélection ou la raison invoquée.
- 4/ Si le nom du candidat diffère de celui figurant sur les documents officiels en raison d'un mariage par exemple, un document justifiant ce changement devra être fourni.
- 5/ En cas de fausses informations dans le dossier, le candidat sera exclu de la procédure de sélection.
- 6/ Si le candidat a déjà postulé à d'autres écoles ou établissements au Japon avant de soumettre son dossier à l'Institut des Langues de Tenrikyô, veuillez l'indiquer dans le formulaire de curriculum vitæ (②).

(8) Notification d'admission et de rejet

La décision d'admission ou de rejet sera basée sur l'évaluation du dossier. Le résultat sera communiqué par courrier au chef de l'église-filiale du candidat et à la personne chargée de son accompagnement au sein de cette église. Les candidats recevront également une notification par courrier électronique. Une attestation d'admission sera délivrée aux candidats ayant accompli les procédures d'inscription.

(9) Passeport et Visa

- 1/ Avant de soumettre leur dossier, le candidat doit obtenir un passeport et joindre une page numérisée contenant ses informations personnelles.
- 2/ L'Institut des Langues de Tenrikyô fera une demande de « Certificate of Eligibility » (certificat d'éligibilité) au nom des étudiants admis auprès de l'Agence des services d'immigration d'ici la mi-novembre.
- 3/ Une fois le « Certificate of Eligibility » délivré (au plus tard en mars de l'année suivante), l'Institut l'enverra aux étudiants admis dès que possible.
- 4/ Les étudiants admis devront présenter le « Certificate of Eligibility » ainsi que leur passeport à l'ambassade ou au consulat japonais de leur pays afin d'entamer la procédure de demande de visa étudiant.

4. Programme d'études

(1) Matières d'enseignement

Grammaire et vocabulaire / Caractères kanji / Compréhension orale / Compréhension écrite
Conversation / Expression écrite / Civilisation japonaise
Introduction à l'Enseignement de Tenrikyô
Exercices et pratiques de l'Enseignement de Tenrikyô

(2) Découpage de l'année scolaire

L'année scolaire se compose de trois trimestres.

5. Période d'études

Du 6 avril 2026 au 8 mars 2027. La cérémonie d'entrée des nouveaux étudiants aura lieu le 6 avril 2026. Les études se termineront le 8 mars 2027, jour de la cérémonie de remise du certificat de fin d'études.

6. Frais de scolarité et autres frais

- Droit d'inscription : 30 000 yens (une attestation d'admission sera délivrée après confirmation du paiement)
- Frais annuel de cours : 360 000 yens (paiement échelonné sur deux mois : 180 000 yens en avril et 180 000 yens en octobre)
- Frais annuel de matériel pédagogique : 40 000 yens (montant révisé pour cette année scolaire)
- Frais mensuels d'hébergement au foyer Kaigai Furusato : 33 000 yens

Les étudiants qui ne résident pas au foyer Kaigai Furusato mais souhaitent bénéficier du déjeuner scolaire (250 yens par repas) doivent en faire la demande auprès du bureau de l'Institut.

*Veuillez noter que les personnes originaires de pays où la durée de la formation scolaire est de seulement onze ans ne peuvent pas être admises dans les universités ou les instituts universitaires à cycle court (*Tanki Daigaku*) du Japon, même après avoir suivi les études du Département de Langue japonaise de l'Institut des Langues de Tenrikyô. Pour plus d'informations, veuillez vous renseigner au préalable auprès du bureau de l'Institut.